



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 170-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.226

Déposée le : 12.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Spahr (Lengnau, UDC) (porte-parole)
Schneider (Biel/Bienne, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : Sélectionner

Pas question de faire une croix sur les bureaux de poste bernois

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit :

1. s'engager, autant que faire se peut, auprès de la Poste suisse pour que les bureaux de poste existants soient maintenus dans le canton de Berne ;
2. s'engager, autant que faire se peut, auprès de la Poste suisse pour que les communes bernoises concernées par d'éventuelles fermetures soient préalablement consultées et impliquées par la Poste.

Développement :

Le directeur général de la Poste suisse a déclaré fin mai à une chaîne de télévision suisse que 170 bureaux de poste baisseront sans doute le rideau d'ici 2028. Du fait de la ruralité caractéristique du canton de Berne, il est à craindre que les fermetures de bureaux de poste y soient nombreuses, avec à la clé un démantèlement du service public.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif doit tout mettre dans la balance en faveur du service public au sein du canton de Berne et convaincre la Poste de renoncer à de nouvelles fermetures dans le canton.

S'il n'y parvient pas, le Conseil-exécutif est appelé à veiller à ce que la Poste ne mette pas les communes devant le fait accompli et à ce que celles-ci soient intégrées dans le processus et entendues.

Destinataire
– Grand Conseil